



1999 : la troisième élection régionale bruxelloise

Le 13 juin, des élections régionales permirent aux Bruxellois d'élire leur Parlement pour la troisième fois depuis 1989. Le premier Président du Parlement bruxellois fut Edouard Poulet (PSC), le deuxième Armand De Decker (PRL-FDF)

aujourd'hui Président du Sénat. Pour cette législature, les membres du Parlement bruxellois ont élu comme Présidente Magda De Galan (PS), Bourgmestre de Forest et dernièrement ministre fédérale des affaires sociales.

Magda De Galan, Présidente du Parlement bruxellois

La nouvelle Présidente du Parlement bruxellois est docteur en droit, diplômée de l'ULB avec grande distinction, en 1968.

Inspecteur au Fonds des Accidents du Travail, membre du Conseil national du Travail, dès le début de sa vie professionnelle, Magda De Galan s'orienta vers les problèmes sociaux, devenant plus tard Ministre des Affaires sociales et de la Santé de la Communauté française,

Ministre de l'Intégration sociale et de la Santé publique et de l'Environnement, Ministre des Affaires sociales dans deux gouvernements fédéraux avant d'être appelée à présider le Parlement bruxellois.

Ajoutons qu'elle fut également Echevin et est Bourgmestre de la commune de Forest, fonction qu'elle vient de reprendre, et qu'elle est Présidente des « Femmes prévoyantes socialistes ».

Près de la moitié des députés bruxellois sont nouveaux dans un parlement plus jeune et plus féminin que les autres

Comme lors de la précédente législature, le Parlement bruxellois est le plus féminin des parlements du pays, puisqu'il compte 24 députées, soit 32% des élus. Il est aussi jeune, la moyenne d'âge de ses membres étant de 45 ans seulement, deux députées ayant même moins de 30 ans.

Rajeunissement de la moyenne d'âge des députés et nombre élevé des nouveaux élus (35%), soit près de la moitié, voilà qui laisse prévoir du changement dans l'ambiance des séances. Parmi ces 35 nouveaux députés régionaux, 29 francophones dont 15 femmes, les 6 nouveaux élus néerlandophones parmi lesquels 3 femmes.

Le premier discours de la Présidente

« C'est avec un brin d'émotion que je prends en ce moment mes fonctions.

Il s'agit pour moi d'un changement de métier fondamental démontrant toute la richesse d'une vie politique. Passant de responsabilités exécutives à tous les niveaux de pouvoir qu'il soit local, communautaire ou fédéral et quittant des responsabilités souvent empreintes de situations conflictuelles pour accomplir des fonctions essentiellement consensuelles, car telle est, me semble-t-il, la caractéristique principale du rôle de Président d'une assemblée.

Francophone, née de parents flamands, viscéralement bruxelloise, je me réjouis de constater que notre Conseil regroupe des mandataires régionaux et locaux, des représentants de nos deux communautés nationales, des élus de tous âges et de toutes origines. Il importe pour nous, et c'est un défi majeur, de démontrer que ce

mélange subtil est une valeur ajoutée et qu'il convient de privilégier avant tout ce lieu de démocratie par excellence.

Par le passé, notre Parlement a démontré par sa vitalité, sa créativité, l'essence même de notre Région et a ainsi apporté la preuve indiscutable de la crédibilité des institutions régionales.

Majorité et opposition démocratiques n'ont pas épargné leurs efforts pour débattre des grands enjeux d'avenir de Bruxelles.

L'électeur, plus adulte et responsable que d'aucuns ne le suspectaient, s'est démontré particulièrement lucide.

Au-delà du strict règlement, je m'efforcerai dans mes fonctions de respecter toutes les opinions démocratiques marquant ainsi mon engagement indéfectible à l'institution parlementaire.

Les lieux dans lesquels nous siégeons doivent se créer une histoire...Je remercie



mon prédécesseur de nous en avoir donné l'opportunité.

Cette histoire est celle à venir de la Région bruxelloise, âgée d'à peine dix ans. Considérons que ces nouveaux locaux soient de bon augure.

Je forme des vœux de travaux intenses, profitables à tous les Bruxellois ».

Les dernières élections régionales bruxelloises en chiffres...



Un parlement plus jeune et plus féminin.
Photo : Tiéard-Call Agency.

Votes émis : 448.839
Blancs et nuls : 22.098
Votes valables : 426.741
Listes francophones : 366.195 (64 sièges)
Listes néerlandophones : 60.546 (11 sièges)

Depuis les dernières élections, la proportion d'élus francophones et d'élus néerlandophones est légèrement différente : 64 pour les premiers (au lieu de 65) et 11 pour les seconds (au lieu de 10), le nombre

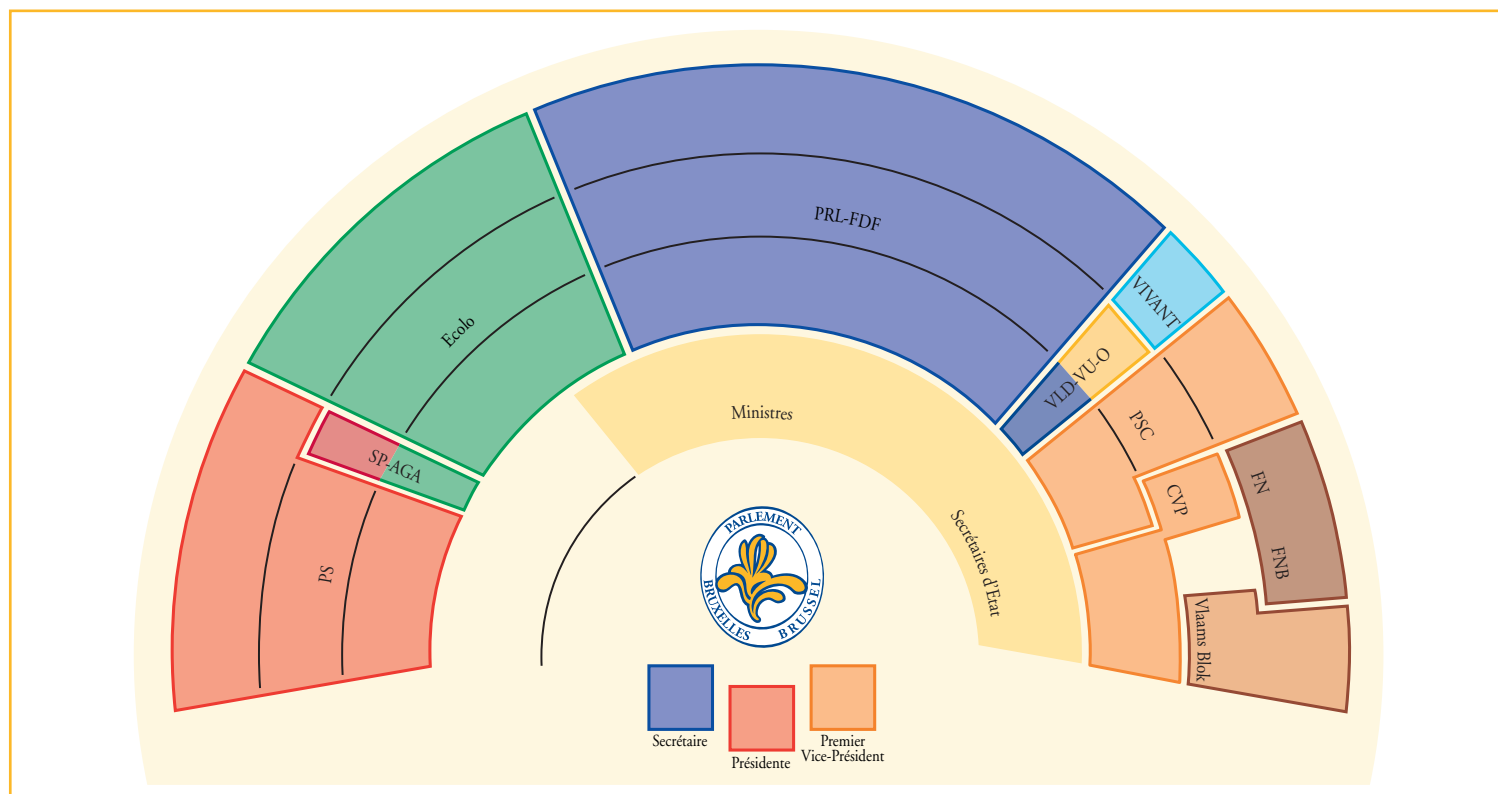
d'électeurs ayant voté pour une liste néerlandophone s'étant avéré plus élevé en 1999 qu'en 1995. Il faut toutefois rappeler qu'en 1989 la répartition était également de 64 F et 11 N.

Répartition des sièges francophones :

PRL-FDF	27
Ecolo	14
PS	13
PSC	6
FN	2
FNB	1
Vivant	1

Répartition des sièges néerlandophones :

VI.Blok	4
CVP	3
VLD-VU-O	2
SP-AGA	2





Le Premier Vice-Président, Jan Béghin, souligne le rôle crucial des parlementaires néerlandophones



Elu Premier vice-Président pour la troisième fois, Jan Béghin prit la parole lors de la première séance plénière de la législature, le 14 juillet.

Félicitant la toute nouvelle Présidente, il se réjouit à la fois, de la féminisation du Parlement bruxellois, du nombre important de nouveaux venus ainsi que de l'augmentation de « nouveaux Belges » dans l'hémicycle, estimant qu'il

s'agissait d'une évolution très positive.

Puis il aborda le problème toujours sensible de la collaboration entre les deux communautés linguistiques qui caractérise le consensus bruxellois, remarquant que celui-ci était loin d'avoir été inopérant lors de la précédente législature, même s'il devait s'ouvrir à de souhaitables améliorations. « La représentation des néerlandophones au Parlement bruxellois joue, en l'espèce, un rôle crucial, déclara-t-il. Il ne s'agit pas seulement d'empêcher un blocage néfaste des institutions mais de donner à chacun l'occasion de pouvoir remplir sa mission parlementaire. »

Pour Jan Béghin, le bon fonctionnement du Parlement constitue la pierre d'angle du modèle de collaboration bruxellois. Avant d'espérer poursuivre le travail ainsi commencé, il remercia Armand De Decker, Président sortant, à présent Président du Sénat, (sénateur communautaire et toujours député bruxellois), d'avoir fait mieux connaître l'institution bruxelloise et dirigé le Parlement dans un esprit de bonne entente.

Nouveau Bureau pour nouveau Parlement

Le Bureau du Parlement bruxellois a pour mission d'assumer la gestion quotidienne de l'ensemble des services du Conseil. En font partie d'office, la Présidente et le Premier Vice-Président du Parlement bruxellois, Magda De Galan et Jan Béghin, chacun d'un groupe linguistique différent.

Ils sont assistés par trois Vice-Présidents – Messieurs Jean-Pierre Cornelissen et Philippe Debry et Madame Marion Lemesre – et par dix Secrétaires – Messieurs Willem Draps, Alain Daems, Bernard Clerfayt, Jean Demannez, Johan Demol, Erik Arckens, Guy Vanhengel, Mesdames Béatrice Fraiteur, Françoise Schepmans et Monsieur Rufin Grijp.

Le Bureau est dit « élargi » lorsqu'il est complété par les présidents des groupes politiques reconnus; c'est cette instance qui prépare les séances plénières et en établit l'ordre du jour.

Avant les vacances parlementaires, le Parlement a modifié son règlement sur trois points :

1. Le Premier Vice-Président du Parlement assurera désormais de droit la présidence de ou des commissions qui reviennent au groupe linguistique néerlandais, par analogie avec la règle qui confie au Président de l'assemblée la présidence de la ou des commissions dont il fait partie.

2. La règle qui concerne la constitution d'un groupe politique reconnu a été aménagée, ce qui a permis au groupe PSC de demeurer un des groupes politiques reconnus.

3. Le nombre de secrétaires qui, avec la présidente et les vice-présidents composent le Bureau, est porté de sept à dix pour y permettre une représentation de tous les groupes politiques reconnus.

Ces propositions ont été adoptées par tous les groupes politiques, sauf le Vlaams Blok, le FN et Vivant, qui s'y sont opposés.

Les trois Vice-Présidents du Conseil.



Jean-Pierre Cornelissen



Philippe Debry



Marion Lemesre

Parlement bruxellois... Parlement de la Communauté française, Vlaams Parlement

Comme le veut la Constitution, des députés bruxellois sont désignés pour siéger au sein de deux autres Parlements fédérés : le parlement de la Communauté française, réunissant élus bruxellois et wallons, et le Vlaams Parlement, tous deux ayant leur siège à Bruxelles.

Pour les 19 représentants francophones, on compte 9 PRL-FDF, 4 Ecolos, 4 PS et 2 PSC, dont certains siègent également au Sénat (sénateurs de Communauté).

Les représentants bruxellois au Vlaams Parlement se répartissent comme suit : 2 CVP, 2 VI.Blok, 1 VLD-VU-O et 1 SP-Aga.

Les mêmes élus pour deux Assemblées

On n'en finirait pas de mettre en lumière les particularités de la Région bruxelloise, capitale de la Belgique, capitale européenne, capitale d'une Région où vivent les deux grandes communautés belges, les élections offrant une belle occasion pour en rappeler quelques unes qui concernent le quotidien de près d'un million d'habitants.

Ainsi, pour rencontrer les besoins et les vœux des francophones et des néerlandophones bruxellois, certaines matières sont exclusivement du ressort de la communauté à laquelle les uns ou les autres appartiennent, alors que les matières bicommunautaires, comme la tutelle sur

les CPAS et les hôpitaux publics, la protection de la jeunesse par exemple, relèvent d'une « Assemblée réunie de la Commission communautaire commune ». Tous les députés du Parlement bruxellois font automatiquement partie de cette Assemblée réunie, dont les compétences et le budget sont propres. D'autre part, l'Assemblée réunie a l'obligation de voter ses résolutions à une majorité acquise dans chacun des deux groupes linguistiques.

Ajoutons qu'Assemblée réunie et Conseil de la Région sont présidés par la même personne, en l'occurrence, depuis les dernières élections, par Magda De Galan.

La rénovation du nouveau siège du Parlement bruxellois

Inaugurer le siège d'une institution n'est pas toujours synonyme de fin de travaux. En ce qui concerne le Parlement bruxellois, la dernière phase de la rénovation a même subi un sérieux retard en raison de l'effondrement partiel d'une couche du plafond en sous-sol. Cet incident, totalement imprévisible malgré les sondages préalables, a exigé, par prudence, non seulement l'arrêt momentané de certains travaux, mais également de recueillir l'avis de plusieurs experts chargés d'examiner la fiabilité de tous les anciens plafonds de ce bâtiment historique de la rue du Lombard. En effet, le Bureau n'a voulu encourir aucun risque à ce sujet.

Fort heureusement la stabilité et la solidité des plafonds mêmes et de l'édifice n'ont jamais été mises en cause mais, néanmoins, une intervention non prévue a été exigée à plusieurs endroits pour renforcer la couche inférieure des plafonds.

Repris au mois d'août, les travaux se poursuivront progressivement jusqu'au printemps 2000, pour lequel l'achèvement complet, y compris les salons historiques, est programmé.

Perturbations dans les visites

En raison des ces retards, les services du Parlement ont dû suspendre les visites de

groupes. Elles reprendront dès que possible, vraisemblablement en novembre. Nous en parlerons.

Bien entendu, il sera néanmoins possible d'assister aux séances plénières de rentrée des mercredi 20 et jeudi 21 octobre (pour tout renseignement : cellule des relations publiques, tél.: 549 62 00).



Rénovation du siège du Parlement bruxellois.



Les premières séances plénières du nouveau Parlement bruxellois

Dans la foulée des élections, une première assemblée fut convoquée le 29 juin, pour valider le scrutin, vérifier les pouvoirs des membres des deux groupes linguistiques et recevoir la prestation de serment des députés bruxellois.

Le 14 juillet, la démission du précédent gouvernement bruxellois, la nomination du Bureau et celle du Président et du Premier Vice-Président du Parlement bruxellois, furent à l'ordre du jour d'une longue et importante séance avec l'élection de Magda De Galan comme Présidente et celle de Jan Béghin comme Premier Vice-Président du Parlement.

Après les discours de rentrée, fort applaudis, la Présidente appela à l'élection des cinq membres du gouvernement de la Région, puis les élus prêtèrent serment, Jacques Simonet, Ministre-Président, dans les deux langues, Didier Gosuin et Eric Tomas en français, Jos Chabert et Annemie Neyts en néerlandais.

Ce fut ensuite au tour des secrétaires d'Etat régionaux d'être élus et de prêter serment : Eric André et Alain Hutchinson (francophones) et Robert Delathouwer (néerlandophone).



Le 29 juin, prestation de serment des députés bruxellois.

La déclaration gouvernementale

Après avoir remercié l'Assemblée pour sa confiance, le Ministre-Président annonça que le gouvernement avait voulu que cette déclaration fût aussi complète que possible, un gouvernement dit-il qui « s'inscrit pleinement dans l'esprit de changement, de renouveau, de transparence dans l'action publique, d'instauration d'un nouveau rapport, d'un dialogue rejeuni du politique au citoyen. »

Avant d'exposer les grandes lignes du programme gouvernemental, il s'adressa aux parlementaires Ecolo pour regretter que l'espérance du renouveau démocratique qu'ils représentent ne trouve pas sa parfaite et complète reproduction à Bruxelles. D'emblée aussi Jacques Simonet souligna combien le « modèle bruxellois », oeuvrant à la cohabitation harmonieuse des différentes communautés linguistiques qui vivent ensemble à Bruxelles, devait aux dix premières années de la Région. « Le Parlement et le Gouvernement sont les garants de la pérennité du modèle bruxellois, de l'autonomie régionale et du respect de la volonté démocratique des Bruxelloises et des Bruxellois. »

Après avoir réaffirmé une solidarité à tous les niveaux et annoncé un effort financier considérable pour les écoles des deux rôles linguistiques dans les quartiers fragilisés, il développa les « cinq piliers » de la politique régionale :

- une Région au rôle démocratique renforcé, à l'écoute et au service du citoyen ;

- une Région solidaire, pleinement mobilisée par la lutte contre les fractures sociales ;
- une Région conviviale, sûre, garante de l'environnement et de la qualité de la vie de tous les Bruxellois ;
- une Région porteuse de développement économique et d'emplois ;
- une Région financièrement saine et à la gestion budgétaire orthodoxe.

Ces « cinq piliers » largement détaillés, le Ministre-Président évoqua le rôle européen et international de Bruxelles avant

de conclure : « Plus qu'une déclaration de politique régionale, c'est un contrat de citoyenneté que nous entendons proposer aux Bruxelloises et aux Bruxellois. Notre ambition est de relégitimer l'autorité publique aux yeux de notre population. Pour nous, l'action publique régionale et la décision politique doivent répondre à l'intérêt général, pas à un réflexe technicien ou à un calcul politicien. » Et de citer Sénèque : « Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles ».



Après la prestation de serment du 14 juillet 1999, les nouveaux ministres bruxellois et secrétaires d'Etat posent sur la terrasse du nouvel hémicycle; de g à d: Robert Delathouwer (SP-AGA), Alain Hutchinson (PS), Annemie Neyts-Uyttebroeck (VLD-VU-O), Jos Chabert (CVP), Jacques Simonet (PRL-FDF), Eric Tomas (PS), Didier Gosuin (PRL-FDF), Eric André (PRL-FDF).

Bientôt une brochure sur l'historique des bâtiments

Grâce à la précieuse collaboration de M. André Vanrie, des Archives du Royaume, nous disposons d'une étude fouillée sur l'historique de l'édifice, qui a traversé plusieurs siècles depuis sa construction jusqu'à sa nouvelle affectation actuelle. Riche de nombreuses illustrations peu diffusées, elle sera publiée en fin d'année et mise à la disposition des visiteurs et de toute personne intéressée.

Si vous souhaitez un abonnement gratuit au présent périodique, renvoyez-nous le talon ci-après dûment complété, à l'adresse suivante :

**Conseil de la Région
de Bruxelles-Capitale –
Relations publiques
1005 Bruxelles**

NOM, prénom :

.....

sollicite un abonnement aux
« Echos du Parlement bruxellois »

rue :

.....

..... n°

code postal :

localité :

Date :

Signature :

Quelques explications sur les suppléants appelés à siéger

En plus des 75 députés, six suppléants ont été appelés à siéger, conformément à la loi sur les institutions bruxelloises, pour remplacer les quatre ministres et deux secrétaires d'Etat élus au sein du Conseil.

Une désignation de suppléants n'était ni nécessaire ni même possible pour les deux autres membres de l'exécutif, le ministre-président et un secrétaire d'Etat ayant été choisis en dehors des membres du Parlement.

Après la déclaration, la discussion

Quelque 26 orateurs intervinrent tout au long du lendemain de la déclaration gouvernementale. Les chefs des groupes politiques, tout d'abord, Evelyne Huytebroeck, porte-parole d'Ecolo, ouvrant les interventions en disant la déception de son parti de ne pas participer au Gouvernement après avoir mené correctement les négociations. Néanmoins, déclara la députée, « mon groupe ne critiquera pas à tout crin un texte auquel il a fortement contribué ».

Porte-paroles de la majorité et de l'opposi-

tion firent entendre ensuite leur différence, la Présidente devant parfois demander à certains de modérer leurs propos.

En fin de séance, le Ministre-Président remercia la Présidente pour la façon dont elle avait mené le débat et répondit aux principales remarques exposées.

NB : ceux de nos lecteurs qui souhaiteraient se procurer le compte rendu analytique des débats peuvent l'obtenir en s'adressant au service de documentation, tél. 549 62 53/54